

⤴ Vocabulaire associé à la leçon :

République : du latin « res publica », « la chose publique ». Régime politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple, par opposition à la monarchie.

Souveraineté nationale : le peuple forme la nation et exerce le pouvoir, sous la forme de représentants désignés lors d'élections.

Citoyen : personne qui a le droit de participer à la vie politique de son pays.

Démocratie : régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir. Les pouvoirs sont séparés, les opinions peuvent s'exprimer librement et les gouvernants sont dirigés par le peuple lors d'élections.

Constitution : loi fondamentale qui fixe l'organisation politique d'un Etat.

Valeur : idéal auquel se réfèrent les membres d'une communauté

Principe : règle de conduite d'une personne ou d'une société.

⤴ Vocabulaire associé à la leçon :

République : du latin « res publica », « la chose publique ». Régime politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple, par opposition à la monarchie.

Souveraineté nationale : le peuple forme la nation et exerce le pouvoir, sous la forme de représentants désignés lors d'élections.

Citoyen : personne qui a le droit de participer à la vie politique de son pays.

Démocratie : régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir. Les pouvoirs sont séparés, les opinions peuvent s'exprimer librement et les gouvernants sont dirigés par le peuple lors d'élections.

Constitution : loi fondamentale qui fixe l'organisation politique d'un Etat.

Valeur : idéal auquel se réfèrent les membres d'une communauté

Principe : règle de conduite d'une personne ou d'une société.

⤴ Vocabulaire associé à la leçon :

République : du latin « res publica », « la chose publique ». Régime politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple, par opposition à la monarchie.

Souveraineté nationale : le peuple forme la nation et exerce le pouvoir, sous la forme de représentants désignés lors d'élections.

Citoyen : personne qui a le droit de participer à la vie politique de son pays.

Démocratie : régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir. Les pouvoirs sont séparés, les opinions peuvent s'exprimer librement et les gouvernants sont dirigés par le peuple lors d'élections.

Constitution : loi fondamentale qui fixe l'organisation politique d'un Etat.

Valeur : idéal auquel se réfèrent les membres d'une communauté

Principe : règle de conduite d'une personne ou d'une société.